



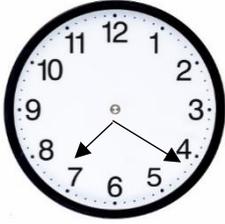
# ***GUIDE DES SERVICES PERISCOLAIRES***

*RESTAURANT SCOLAIRE*

*GARDERIE*



## Les services périscolaires



### *La garderie du matin :*

*Les enfants sont accueillis par le personnel communal à l'école maternelle à partir de 7h15 jusqu'à 8h20*



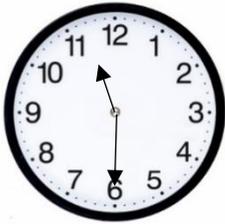
### *Temps scolaire*

*De 8h30 à 11h30*



### *La pause méridienne :*

*De 11h30 à 13h30, les enfants sont pris en charge par l'ensemble du service périscolaire, afin de déjeuner dans les meilleures conditions. Préparés et servis en interne, les repas sont confectionnés dans les cuisines du restaurant scolaire communal.*



### *Temps scolaire*

*De 13h30 à 16h30*



## Les inscriptions

Les enfants devront être inscrits aux services périscolaires à partir de l'application gestion-cantine à l'adresse suivante [www.gestion-cantine.com](http://www.gestion-cantine.com)



Simplifiez-vous la gestion de votre cantine



### Pour les collectivités

- Compte par utilisateur avec les coordonnées des parents du compte
- Les données et les transactions sont sécurisées
- Gestion des régimes alimentaires et allergies
- Préparation des Email de commande à votre fournisseur
- Création de fichier ORMC pour votre perception

Accès Collectivité

Accès Parents

### Pour les parents

- Réservation des repas pour les périodes de votre choix
- Possibilité de gérer les inscriptions à la garderie
- Visualisation de vos en-cours
- Facturation mensuelle dématérialisée
- Email de rappel
- Historique des factures
- Paiement possible par prélèvement automatique



Les inscriptions devront être faites au moins 1 jour avant pour la garderie du matin et 4 jours avant pour la cantine



En cas d'imprévu, il est impératif que vous préveniez les services de la Mairie par téléphone au 04.77.64.70.25 ou par mail à [mairie-stsymphorien-de-lay@copler.fr](mailto:mairie-stsymphorien-de-lay@copler.fr)

## La facturation / le paiement

Les tarifs appliqués par enfant sont les suivants :



### Garderie du matin

- 1,00 € de l'heure  
ou
- 7,00 € par mois

### Cantine

- 3,80 € le repas pour les élèves domiciliés à Saint-Symphorien-de-Lay
- 4,30 € le repas pour les élèves domiciliés à l'extérieur de la commune



La facturation est réalisée mensuellement

La commune de Saint-Symphorien-de-Lay propose 3 modes de paiement à réception de l'avis des sommes à payer :

- **Le paiement en numéraire ou en chèque** ; il doit être déposé ou envoyé à la Trésorerie.
- **Le paiement par TIPI** ; ce paiement en ligne développé par la Direction Générale des Finances Publiques, vous permet de régler par carte bancaire et par prélèvement unique vos factures, en toute sécurité et en toute simplicité sur le site [www.tipi-budget.gouv.fr](http://www.tipi-budget.gouv.fr)
- **Le prélèvement automatique ou SEPA** ; pour utiliser ce mode de paiement, vous devez remplir le mandat de prélèvement (disponible au Secrétariat de la Mairie) accompagné de votre RIB.